

**Direction territoriale Sud-Ouest**  
**Agence interdépartementale Aveyron-Lot-Tarn-Tarn et Garonne**

**Forêt communale**  
**du MARGNES**

**Révision d'aménagement forestier**  
**2010 – 2029**

**Surface totale : 184,01 ha**

EXEMPLAIRE DESTINE A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC, LIMITE A LA PARTIE  
TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES R  
133-2 ET R 133-6 DU CODE FORESTIER

<b>Surface boisée : 177,76 ha</b>	<b>Surface en sylviculture : 174,84 ha</b>
-----------------------------------	--

**Objectif déterminant de la série unique** : Production de bois d'œuvre et d'industrie

Objectif associé : Protection des milieux et des paysages

Traitement : Futaie régulière

Chef de projet aménagiste : Christelle GAGHERIEU

## PREAMBULE

**L'aménagement forestier** est un document technique opérationnel de planification sur le long terme de la gestion d'une forêt. Il s'appuie sur l'analyse du milieu forestier et les enjeux rencontrés. Il est établi pour toute forêt publique relevant du régime forestier par application du code forestier.

Le **Schéma Régional d'Aménagement du Sud du Massif Central**, élaboré en mai 2006, constitue le cadre de référence de cet aménagement. On s'y reportera pour toute indication d'ordre général relevant du territoire auquel appartient cette forêt.

Le présent document comprend **trois parties principales** :

- Un état des lieux de la forêt avec l'analyse du milieu naturel, des enjeux économiques et sociaux, et le bilan de la gestion passée : chapitres 1 à 3,
- La définition des objectifs et les propositions de gestion pour les atteindre : chapitre 4,
- Enfin, un programme d'actions qui se décline en coupes et travaux (chapitre 5) et produit un bilan financier prévisionnel (chapitre 6).

## Synthèse de l'aménagement forestier 2010-2029

Située dans les Monts de Lacaune, la forêt communale du Margnès est composée de 9 cantons répartis sur le pourtour d'un plateau d'altitude. Le climat offre globalement de bonnes conditions pour des peuplements forestiers de montagne.

Les peuplements qui composent la forêt sont essentiellement constitués de plantations résineuses bienvenantes (épicéa, douglas, sapin et pin laricio de Corse) d'une quarantaine d'années, réalisées sur d'anciens pâturages à l'aide de contrats du fonds forestier national (FFN).

La forêt est presque entièrement incluse dans le site Natura 2000 "Tourbières du Margnès". Mais le nombre et la surface des Habitats d'intérêt communautaire présents sont réduits. Elle ne présente pas d'enjeu social majeur ni de captage d'eau potable.

Les conditions de pente permettent quasiment partout la mécanisation des exploitations. La forêt est globalement desservie mais des améliorations sont nécessaires en particulier pour permettre l'accès des grumiers aux différents cantons.

Dans les 20 ans, des coupes d'amélioration seront réalisées sur la totalité des parcelles mais aucun des peuplements ne sera à renouveler. Il n'y aura pas de travaux sylvicoles. Les récoltes et les recettes seront en forte augmentation par rapport à la période précédente. Les améliorations de la desserte indispensables à l'exploitation seront proposées dans le cadre d'un schéma général étudié par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ce qui permettra l'accès à des subventions maximales. Les habitats d'intérêt communautaires signalés dans le document d'objectif du site Natura 2000 seront préservés.

Ces propositions permettront d'obtenir un bilan financier positif tout en finissant de rembourser les contrats FFN et en constituant un réseau de desserte parfaitement adapté à ces massifs de forte production. L'effort de l'aménagement forestier suivant pourra alors se concentrer sur le renouvellement des peuplements.

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. PRESENTATION GENERALE DE LA FORET DU MARGNES .....</b>	<b>5</b>
1.1. DESIGNATION ET LOCALISATION .....	5
1.2. SURFACE ET PARCELLAIRE.....	5
1.3. ETAT DES LIMITES ET DU FONCIER .....	7
<b>2. ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....</b>	<b>8</b>
2.1. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES .....	8
2.1.1. <i>Topographie – Hydrographie</i> .....	8
2.1.2. <i>Climat</i> .....	8
2.1.3. <i>Géologie – Pédologie - Stations forestières</i> .....	9
2.2. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS .....	11
2.2.1. <i>Répartition en essences forestières au début de l'aménagement</i> .....	11
2.2.2. <i>Types de peuplements rencontrés sur la forêt</i> .....	12
2.2.3. <i>Tableau de répartition des types de peuplement par unité de gestion</i> .....	14
2.3. PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE ET STATUTS REGLEMENTAIRES DE PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES .....	14
2.3.1. <i>Espèces animales et végétales remarquables</i> .....	14
2.3.2. <i>Habitats remarquables</i> .....	14
2.3.3. <i>Statuts réglementaires, zonages et inventaires</i> .....	15
2.4. RISQUES NATURELS ET INCENDIES.....	16
<b>3. ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....</b>	<b>17</b>
3.1. FONCTION DE PRODUCTION DE LA FORET .....	17
3.1.1. <i>Gestion passée</i> .....	17
3.1.2. <i>Etat des équipements et exploitabilité</i> .....	18
3.1.3. <i>Concessions, droits d'usages et autres productions</i> .....	19
3.2. FONCTION SOCIALE DE LA FORET.....	19
3.2.1. <i>Accueil du public</i> .....	19
3.2.2. <i>Activités cynégétique et halieutique</i> .....	19
3.2.3. <i>Patrimoine culturel et paysage</i> : .....	19
<b>4. SYNTHESE ET OBJECTIFS DE GESTION DURABLE .....</b>	<b>20</b>
4.1. ATTENTES DU PROPRIETAIRE .....	20
4.2. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES – SOLUTIONS RETENUES.....	20
4.3. DEFINITION DES OBJECTIFS ASSIGNES A LA FORET .....	20
4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE.....	21
4.4.1. <i>Mode de traitement</i> .....	21
4.4.2. <i>Essences objectifs et critères d'exploitabilité</i> .....	21
4.4.3. <i>Détermination de l'effort de régénération</i> .....	21
4.4.4. <i>Classement des parcelles</i> .....	22
<b>5. PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>23</b>
5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENTRETIEN ET L'EQUIPEMENT FORESTIER .....	23
5.1.1. <i>Le foncier</i> .....	23
5.1.2. <i>Les équipements</i> .....	23
5.2. OPERATIONS SYLVICOLES .....	24
5.2.1. <i>Coupes</i> .....	24
5.2.2. <i>Travaux sylvicoles</i> .....	26
5.3. DISPOSITIONS CONCERNANT LES AUTRES FONCTIONS DE LA FORET .....	27

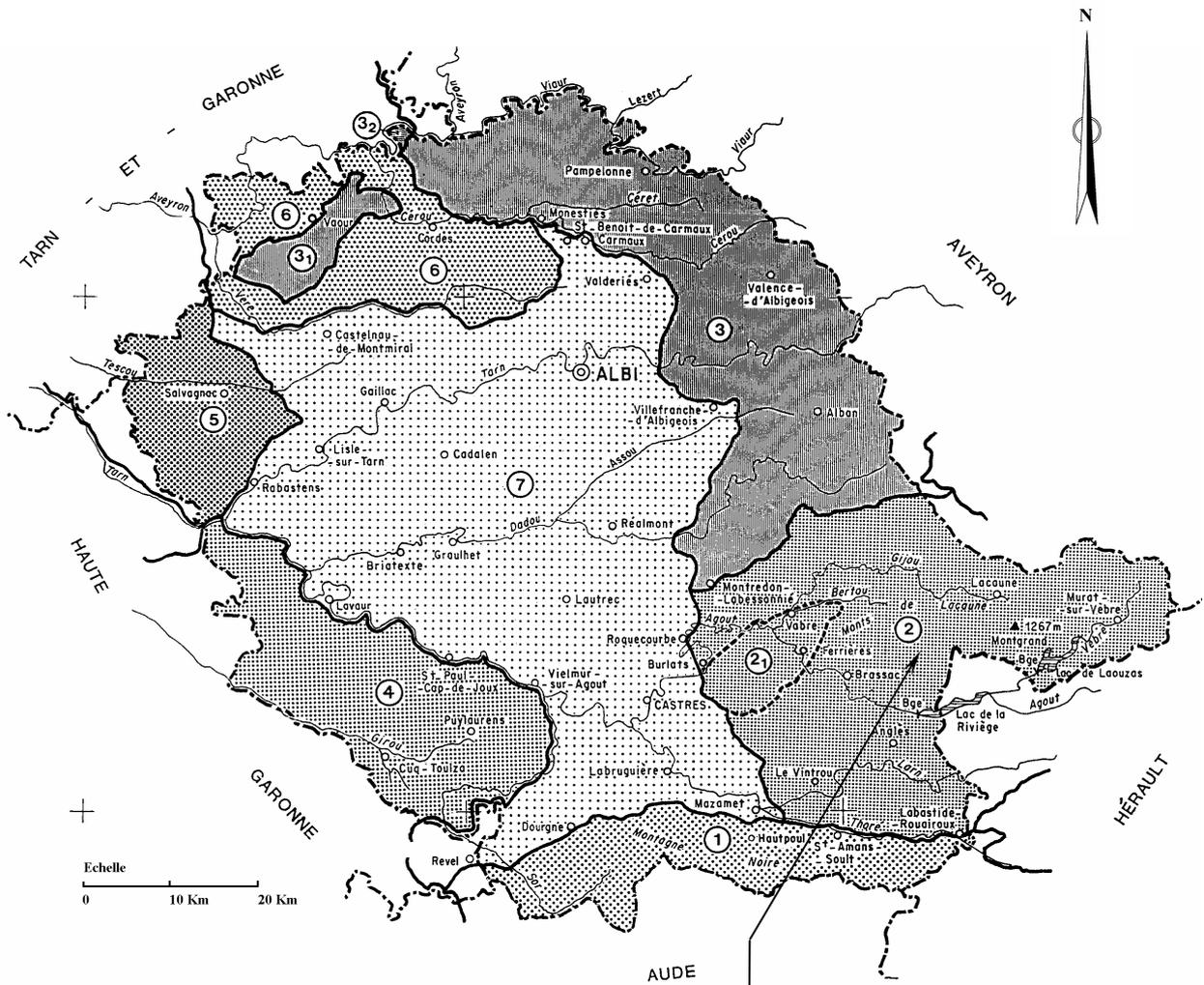
5.3.1. <i>Maintien de la biodiversité et prise en compte du DOCOB du Site Natura 2000 « Tourbières du Margnès »</i> .....	27
5.3.2. <i>Mesures de protection du milieu contre les risques</i> .....	27
5.3.3. <i>Accueil du public</i> .....	28
5.3.4. <i>Activités cynégétique et piscicole</i> .....	28
5.3.5. <i>Activités pastorales</i> .....	28
5.3.6. <i>Mesures de protection du patrimoine culturel et du paysage</i> .....	28

**6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER**.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

6.1. RECOLTES.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
6.2. RECETTES.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
6.3. DEPENSES.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
6.4. BILAN.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

**ANNEXE** .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Carte des régions IFN du département du Tarn



**Régions forestières départementales**

1. Montagne Noire
2. Monts de Lacaune
  - 2<sub>1</sub> Sidobre
3. Ségala et Grésigne, y compris annexes
  - 3<sub>1</sub> Grésigne
  - 3<sub>2</sub> Annexe région Avant-Cause (du Quercy)
4. Lauragais
5. Coteaux molassiques
6. Causses du Quercy et de l'Albigeois
7. Albigeois, Castrais et Gaillacois

*Forêt communale du Margnès*



**Office National des Forêts**

Agence Interdépartementale  
Aveyron, Lot, Tarn, Tarn et Garonne  
5 rue Christian d'Espic – 81100 CASTRES

# 1. Présentation générale de la forêt du Margnès

## 1.1. Désignation et localisation

La forêt communale du Margnès résulte de plusieurs plantations résineuses réalisées avec l'aide financière du Fond Forestier National (FFN) entre 1967 et 1973 sur d'anciennes zones de pâturage appartenant à la commune. Elle relève du régime forestier depuis l'arrêté préfectoral du 16 mai 1980.

### Situation administrative

Région : Midi-Pyrénées

Département : Tarn

Arrondissement : Castres

Canton : Brassac

Territoire communal : Le Margnès

### Organisation de la gestion

Direction Territoriale : Sud-Ouest

Agence interdépartementale Aveyron – Lot – Tarn - Tarn et Garonne (Agence de Castres)

Unité territoriale : Monts de Lacaune

DRA / SRA Sud Massif central

Région IFN Monts de Lacaune n° 631

### Localisation

La forêt communale du Margnès est située au sud-est du département du Tarn, à mi-distance entre Brassac et Lacaune. Elle est divisée en 9 cantons situés sur le pourtour du plateau du Margnès.

N° carte IGN 1/25000 : 2443 O.

## 1.2. Surface et parcellaire

### Surface

A quelques mètres carrés près, la forêt a conservé la surface inscrite à l'arrêté préfectoral du 16 mai 1980. Seules deux parcelles cadastrales (numéros A 108 et A 115) ont perdu un peu de surface. Ni le numéro, ni le contour de ces parcelles n'ayant changé, cette modification est liée à une révision cadastrale. Elle couvrait à cette époque 184 ha 41 a 84 ca, alors qu'elle n'occupe plus aujourd'hui que **184 ha 01 a 48 ca**.

Dans la suite du présent document, toutes les surfaces sont arrondies à l'are près, la surface totale retenue pour la forêt est de **184,01 ha**.

La surface boisée est de 177,76 ha (97%) et la surface en sylviculture de 174,84 ha (95%).

*NB : Dans les peuplements en sylviculture, on peut estimer à environ 16 ha les vides diffus non cartographiables ce qui ramène la surface en production réelle à 158,69 ha soit 86 % de la surface totale.*

Remarque : la parcelle cadastrale C14 est constituée du chemin rural reliant le canton Vermillou au canton Belvère. Par commodité, elle n'est pas reprise dans la cartographie de l'aménagement.

## Liste des parcelles cadastrales composant la forêt communale du Margnès

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface	Total soumis	
LE MARGNES	A1	33	PUECH CORNET	0,09 20	0,09 20	
	A2	93	ROC PRIEU	3,68 60	3,68 60	
	A2	94	CANDEIL	2,69 46	2,69 46	
	A1	107	PUECH DE SINGLADOU	9,87 70	9,87 70	
	A1	108	PUECH DE SINGLADOU	2,69 20	2,69 20	
	A1	111	PUECH DE SINGLADOU	22,48 20	22,48 20	
	A1	113	PUECH CORNET	0,51 50	0,51 50	
	A1	115	PUECH CORNET	4,08 10	4,08 10	
	B1	11	SAUMIERE	4,01 74	4,01 74	
	B2	135	LAUZAS	10,43 97	10,43 97	
	B2	168	MARBAL	2,14 90	2,14 90	
	C1	1	BELVERE	0,51 11	0,51 11	
	C1	3	BELVERE	3,47 80	3,47 80	
	C1	14	CABANASSE	0,38 00	0,38 00	
	C1	39	BOIS GRAND	1,02 27	1,02 27	
	C1	132	LAS MECHEs	0,75 00	0,75 00	
	C1	232	BELVERE	11,99 80	11,99 80	
	C1	234	BOIS GRAND	16,64 57	16,64 57	
	C2	235	LAS MEXES	5,93 15	5,93 15	
	D1	228	PUECH DE BIEGE	25,58 61	25,58 61	
	E1	4	LES COMBETTES	2,74 10	2,74 10	
	E1	82	SAVISOU	30,27 60	30,27 60	
	E1	84	SAVISOU	14,20 20	14,20 20	
	F2	711	LA COUSTADELLE ET LA COMBE	7,76 70	7,76 70	
	<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>184,01 48</b>	<b>184,01 48</b>

**Parcellaire**

La forêt est divisée en 17 parcelles forestières dont l'assise géographique est globalement conservée. Elles se répartissent ainsi :

- Canton de Biège : parcelles 1 et 2.
- Canton de Laouzas : parcelles 3 et 4.
- Canton de Coustadelle et la Combe : parcelle 5.
- Canton de Savizou : parcelles 6 et 7.
- Canton de Saumière : parcelle 8.
- Canton de Vermillou : parcelles 9 et 10.
- Canton de Belvère : parcelles 11 et 12.
- Canton de Singladou : parcelles 13, 14, 15 et 16.
- Canton de Candeil : parcelle 17.

### **1.3. Etat des limites et du foncier**

La forêt a fait l'objet d'une opération d'arpentage au moment des plantations de 1979 mais aucune borne n'est actuellement en place. Il y a également eu une délimitation cadastrale officielle des parcelles boisées avant la soumission au régime forestier.

Les limites de la forêt sont en général claires car elle est entourée de zones agricoles privées ou communales et de forêts privées feuillues. Les extrémités feuillues au sud-ouest des parcelles 8 et 9 ne sont pas repérées sur le terrain mais il n'y a pas d'urgence à les rechercher car elles ne présentent pas d'enjeu. Elles n'ont donné lieu à aucune contestation par les propriétaires riverains jusqu'à ce jour.

En matière d'urbanisme, la carte communale est en préparation. Il sera nécessaire de classer la forêt en zone naturelle non constructible (zone N).

## 2. Analyse du milieu naturel

### 2.1. Caractéristiques environnementales

#### 2.1.1. TOPOGRAPHIE – HYDROGRAPHIE

La forêt communale du Margnès se situe sur un plateau d'altitude incliné vers le sud-ouest et présentant de nombreuses lignes de crêtes mais aussi des zones de sources et de tourbières. Les conditions de pente permettent quasiment partout la mécanisation des exploitations.

La forêt communale du Margnès est située sur le pourtour du plateau du même nom qui forme une sorte d'amphithéâtre orienté et légèrement incliné vers le Sud ouest. Malgré cela, les différents cantons de la forêt occupent toute la gamme des expositions, avec une dominante en position de sommet.

Les altitudes sont comprises entre 800 mètres et 1023 mètres (partie sommitale du canton de Singladou), la moyenne se situant autour de 900 mètres.

Les pentes sont très variables, mais toujours inférieures à 35 % elles permettent quasiment partout la mécanisation des exploitations.

Ce plateau situé juste en dessous d'une ligne de crête principale constitue une zone importante de sources, de zones mouilleuses et de tourbières qui alimentent les ruisseaux de Biège, de la Teillouse et de Falcou dont les eaux se déversent plus loin dans l'Agout, à l'aval du barrage de la Raviège.

#### 2.1.2. CLIMAT

Le climat typique des Monts de Lacaune offre globalement sur la forêt du Margnès de bonnes conditions pour des peuplements forestiers de montagne. Elles sont toutefois limitées dans les zones les plus élevées et les plus exposées au vent.

La forêt communale du Margnès voit s'affronter des influences atlantiques et méditerranéennes très marquées. Les influences océaniques restent toutefois prépondérantes, le climat régional est défini comme étant de type aquitainien montagnard. La station météorologique dont les conditions sont les proches de celles subies par la forêt est installée à Lacaune.

## Données climatiques relatives à la station de Lacaune

Station météo	Altitude	Précipitations moyennes annuelles	Températures moyennes annuelles	Nombre moyen de jours de neige	Indice d'aridité de De Martonne $I = P/(T+10)$
Lacaune	805 m	1443 mm	9,4 ° C	Pas de données	74

Pour l'ensemble de la forêt, les précipitations sont élevées, assez bien réparties dans l'année, de type hiver-printemps-automne-été. La nébulosité est importante.

La température moyenne annuelle inférieure à 10° C traduit une altitude de moyenne montagne. Les mois les plus chauds sont juillet et août qui certaines années sont des mois secs au sens de Gaussen.

L'enneigement peut atteindre 30 cm d'épaisseur pendant plusieurs semaines.

Les vents dominants sont de secteur Ouest, mais le vent marin du Sud-est (vent d'Autan) peut apporter des précipitations importantes et souffler avec force en provoquant des chablis. La partie haute de la forêt (versants exposés au Sud-est des cantons de Candeil et surtout de Singladou est la plus sensible à ce risque auquel s'ajoute l'effet de dessèchement très préjudiciable à la croissance des arbres.

### 2.1.3. GEOLOGIE – PEDOLOGIE - STATIONS FORESTIERES

La forêt présente essentiellement des stations forestières de montagne de fertilité bonne à moyenne.

Les formations géologiques rencontrées ont été structurées et plissées au cours de l'orogénèse hercynienne. La région se situe sur une zone de métamorphisme de contact, Cambrien et Antécambrien métamorphisé au contact des massifs granitiques.

On observe sur la carte géologique (carte géologique de la France, Lacaune 1/50000<sup>ème</sup>), une alternance assez régulière de lits de granite ou de formations gréséo-carbonatées et gréséo-schisteuses orientées du Nord-est vers le Sud-ouest.

En se décomposant, ces différentes roches donnent majoritairement des sols bruns à tendance acide au niveau trophique variable suivant qu'ils se sont développés sur arène granitique ou sur substrat plus ou moins riche en schistes. Les zones les plus acides se situent sur les crêtes.

Les stations forestières récapitulées dans le tableau ci-dessous ont été définies conformément aux critères précisés par la DRA/SRA Massif Central.

Type de station	Dénomination	Surface totale		Essences objectifs recommandées	Fertilité ou potentialité
		ha	%		
0	Station hors sylviculture	4,53	2	Station asylvicole.	nulle
1	Station sèche non carbonatée	2,91	2	Pin laricio de Corse, pin sylvestre, bouleau verruqueux. <i>(hêtre, chênes et châtaignier en accompagnement)</i>	Station sèche et pauvre, pente très forte, fertilité très faible.
3	Station montagnarde supérieure	6,45	4	Sapin pectiné <i>(hêtre en accompagnement)</i>	Conditions montagnardes difficiles pour la végétation forestière. Fertilité faible.
4	Station montagnarde exposée	14,56	8	Pin laricio de Corse, sapins de Nordmann <i>(hêtre en accompagnement)</i>	Station exposée au Sud et/ou au vent d'Autan desséchant. Fertilité faible.
5	Station montagnarde abritée oligotrophe	89,39	49	Sapin pectiné, Douglas. <i>(hêtre en accompagnement)</i>	Station assez pauvre mais assez fraîche. Le hêtre donne toutefois des bois nerveux. Fertilité moyenne pour les résineux.
10	Station montagnarde fraîche oligotrophe	66,17	36	Hêtre, Sapin-hêtre, douglas, mélèze. <i>(érable, frêne et merisier en accompagnement)</i>	Station assez pauvre mais fraîche. Bonne fertilité pour les essences résineuses et moyenne pour le hêtre de montagne.
<b>TOTAL</b>			<b>100</b>		

## 2.2. Description des peuplements forestiers

Les peuplements forestiers qui composent la forêt sont essentiellement constitués de plantations résineuses bienvenantes (épicéa, douglas, sapin et pin laricio de Corse) de 38 à 45 ans, réalisées sur d'anciens pâturages à l'aide de contrats FFN.

Une carte spécifique présente la répartition de ces types de peuplements sur la forêt en **annexe n°6**.

### Méthode de description des peuplements

Ils ont été décrits et leur surface délimitée par deux méthodes complémentaires :

Une étude sur photos aériennes redressées, en couleur, a permis un tracé précis et juste des limites

Un travail de terrain a confirmé les essences et leurs caractéristiques (densité, diamètre, hauteur...)

La limite inférieure de délimitation a été arrêtée à une surface minimale de l'ordre de 0,5 ha. Cette limite a amené à distinguer deux surfaces pour chacune des zones délimitées :

La surface totale de la zone

La surface en sylviculture qui exclut les vides diffus. Ces vides diffus sont constitués par de petites zones (surface inférieure à 0,5 ha) non cartographiables qui ne portent pas de peuplement forestier ; ce sont des micro zones d'anciens chablis, de blocs de cailloux, de sagnes, etc.

#### 2.2.1. REPARTITION EN ESSENCES FORESTIERES AU DEBUT DE L'AMENAGEMENT

Le tableau de répartition ci-dessous a été calculé en affectant à chacune des zones de peuplement délimité le pourcentage effectif d'essences différentes qui le constitue.

Essence	Surface (ha)	% de la surface boisée	% de la surface totale
Epicéa commun	75,53	42	41
Douglas	52,45	30	29
Pin laricio de Corse	13,08	7	7
Hêtre	12,47	7	7
Sapin pectiné	11,40	6	6
Chêne sessile	8,06	5	4
Epicéa de Sitka	3,51	2	2
Pin weymouth	1,25	1	1
<b>Total boisé</b>	<b>177,76</b>	<b>100</b>	<b>97</b>
Vides	6,25	--	3
<b>TOTAL</b>	<b>184,01</b>	<b>--</b>	<b>100</b>

Surface boisée : 177,76 ha.

Les essences résineuses représentent 86 % de la surface de la forêt (et 89 % des espaces boisés), les feuillus 11% et les vides principaux 3%.

## 2.2.2. TYPES DE PEUPEMENTS RENCONTRES SUR LA FORET

### Codification des peuplements

Elle est pratiquée de la façon suivante :

Une lettre indique le régime : F pour futaie, T pour taillis.

Un code de 3 lettres caractérise l'essence principale :

EPC	épicéa commun
DOU	douglas
P.D	pins divers
P.L	pin laricio de Corse
S.P	sapin pectiné
HET	hêtre
P.W	pin weymouth
EPS	épicéa de Sitka

Une lettre enfin fixe le stade d'évolution : B jeunes arbres (stade 1ère et 2ème éclaircies)

Exemple : Le peuplement codé FEPC\*C est une futaie à essence dominante épicéa en phase d'amélioration.

NB : le taillis de hêtre (THET) n'a été décrit que pour la parcelle 9 où il est améliorable et exploitable (station 10).

Tableau descriptif des peuplements

	FEPC*B		FDOU*B	FP.D*B	FS.P*B	THET	Vides
Libellé	Futaie épicéas		Futaie douglas	Futaie pins	Futaie sapin pectiné en bandes	Taillis hêtre	Tourbières et éoliennes
Surface totale (ha)	77,07		58,28	13,94	19,65	8,80	6,25
Proportion	42%		32%	8%	11%	5%	3%
Composition en essences	EPC 98 % EPS 2 %		DOU 90 % CHS 5 % HET 5%	P.L 91% P.W 9%	S.P Pins 2 % CHS 15 % HET 15 % EPC 10 %	HET 75% CHS 25%	-
Age	38 ans	43 et 45 ans	38 ans	43 et 45 ans	43 et 45 ans	60 ans	-
Hauteur moyenne (m)	13	19	17 station 5 22 station 10	14	18	16	-
Hauteur dominante (m)	16	22	18 station 5 25 station 10	15	22	20	-
Classe de fertilité	2-3 en station 5, 3-4 en stations 3 et 4	1-2 station 10, 2-3 station 5	2- station 10 3- station 5	4	2	2	-
Densité en tiges/ha	800 à 1600	500 à 800	350 à 900	600 à 800	500 à 700 dans les bandes	2000	-
Diamètre moyen (cm)	20-25	30	25 à 30	30	25-30	20	-
Diamètre dominant (cm)	25-30	35	35	35	35-40	30	-
Surface terrière (m²/ha)	32 à 40	45 à 75	20 à 45	40 à 55	30 à 40 dans les bandes		-
Etat sanitaire	Moyen à bon		bon	Bon pour le pin laricio Mauvais pour P.W	bon	Bon	-
Durée de survie (ans)	52	46	62	56	76	60	-
Disponibilité (ans)	27	21	27	26	56	50	-

Les vides correspondent à des zones humides sauf en P.16 où il s'agit d'un espace occupé par 2 éoliennes.

Les essences résineuses introduites se comportent en général bien. Très peu de dépérissements sont observés.

On peut noter :

- un état sanitaire correct du pin Weymouth malgré ses défauts de forme récurrents.
- une croissance difficile de l'épicéa lorsqu'il a été planté dans des zones à bruyère (canton du Singladou, parcelles 15 et Pic Maurel, Canton Vermillou parcelle 10). De plus, l'épicéa en parcelle 2 (Plo de Biège) est en situation exposée au vent : **son état sanitaire ainsi que sa stabilité sont à surveiller.**
- un démarrage plus difficile du douglas quand il est exposé au vent en crête (cantons Singladou et Candeil, parcelles 13 à 17).

**2.2.3. TABLEAU DE REPARTITION DES TYPES DE PEUPEMENT PAR UNITE DE GESTION**

Parcelle	Unité de gestion	Surface totale (ha)	Surface par type de peuplement (ha)					
			FEPC*B	FDOU*B	FP.D*B	FS.P*B	THET	VSAG
1	1.a	10,28			10,28			
2	2.a	13,69	12,91		0,77			
3	3.a	7,21				7,21		
4	4.a	5,65	5,65					
5	5.a	9,84	8,23		1,60			
	5.b	1,05					1,05	
6	6.a	14,58	13,29		1,29			
	6.b	0,44						0,44
7	7.a	12,44				12,44		
	7.b	3,10					0,97	2,13
8	8.a	13,33	13,33					
	8.b	3,32					3,32	
	8.c	1,95						1,95
9	9.a	7,29		5,40			1,89	
	9.b	0,43					0,43	
10	10.a	9,82	8,25	1,57				
	10.b	0,47					0,47	
11	11.a	17,17	5,21	11,96				
12	12.a	5,51	1,90	3,61				
13	13.a	7,71		7,71				
14	14.a	16,82		16,82				
15	15.a	6,45	6,45					
16	16.a	7,66		7,66				
16	16.b	1,73						1,73
17	17.a	5,40	1,85	3,55				
	17.b	0,68					0,68	
<b>TOTAUX</b>		184,01	77,07	58,28	13,94	19,65	8,81	6,25

**2.3. Patrimoine naturel remarquable et statuts réglementaires de protection des ressources naturelles**

La forêt est presque entièrement incluse dans le site Natura 2000 "Tourbières du Margnès". Mais le nombre et la surface des Habitats d'intérêt communautaire présents sont réduits. L'enjeu environnemental de la forêt communale du Margnès est donc assez faible par rapport à l'ensemble du site.

**2.3.1. ESPECES ANIMALES ET VEGETALES REMARQUABLES**

Aucune espèce remarquable mentionnée à ce jour en dehors de celles liées aux habitats d'espèces ci-dessous.

**2.3.2. HABITATS REMARQUABLES**

La forêt communale du Margnès est presque entièrement incluse dans le **site Natura 2000** numéro FR7300946 intitulé "**Tourbières du Margnès**". Seule l'Ua 5.4 canton "la Combe" n'en fait pas partie.

Cette Zone Spéciale de Conservation (**ZSC**), a été créée par arrêté ministériel du 22 août 2006 dans le cadre de la directive européenne CEE n° 92/43, dite **directive Habitats**.

Le Docob (document d'objectifs) a été validé par son Comité de Pilotage le 17 novembre 2004 puis avec sa charte par arrêté préfectoral du 8 décembre 2009. Ce site occupe une surface de 2787 hectares étalés dans leur grande majorité sur la commune du Margnès.

Toutefois, le nombre et la surface des habitats d'intérêt communautaire concernant la forêt communale sont réduits :

**Habitats naturels :**

Types d'habitats	Code UE	Habitats prioritaires	localisation	Surface (ha)
<b>Milieux forestiers</b>				
<b>Tourbière (molinaie dégradée)</b>	<b>7120</b>	-		<b>3,02</b>
<b>Tourbière basse à molinie et jonc</b>	<b>7110</b>	X		<b>0,44</b>
<b>Hêtraies atlantiques acidiphiles montagnarde à houx</b>	<b>9120</b>	-		<b>7,09</b>

NB : Le Docob signale par endroits des zones de tourbière ou de hêtraie atlantique à houx en limite de la forêt communale qui n'ont pas été retrouvées sur le terrain. L'ensemble de ces petites zones est en fait constitué de plantations anciennes. L'erreur semble due à l'imprécision de l'échelle cartographique utilisée dans le Docob.

**Habitats d'espèces :**

Types d'habitats	Code UE	Habitats prioritaires	localisation	Surface (ha)
<b>Milieux forestiers</b>				
<b>Habitats d'espèces liées aux cours d'eau (loutre, écrevisse à pieds blancs et lamproie de Planer)</b>	<b>1355-1092-1096</b>	-		<b>linéaires</b>
<b>Habitat des chauves-souris : barbastelle</b>	<b>1308</b>	-		<b>5,89</b>

**2.3.3. STATUTS REGLEMENTAIRES, ZONAGES ET INVENTAIRES****PARC NATURAL REGIONAL**

La forêt est située dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

**ZNIEFF**

La forêt communale est située dans un secteur très riche en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt écologique, Floristique et Faunistique). En effet, 5 ZNIEFF de **type I** couvrent des sagnes (zones tourbeuses) dans des replats ou vallons qui encadrent les différents cantons de la forêt. Toutefois, aucune de celles-ci ne recouvre une partie de la forêt communale.

*Les ZNIEFF de type I sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne. Celle-ci a été implantée pour la qualité du milieu forestier, notamment la hêtraie, qui héberge de nombreuses espèces de flore et de faune, avec en particulier beaucoup d'oiseaux (rapaces, pics, espèces caractéristiques de la sapinière...).*

Par contre, une ZNIEFF de **type II**, intitulée "Monts de Lacaune" couvre une zone très importante — entre Brassac et Lacaune et au Sud de cette ligne — qui englobe la totalité de la forêt. Les intérêts écologiques signalés sont : présence de tourbières, remarquables futaies de hêtres, intérêt ornithologique, herpétologique, présence de la loutre, martre et chevreuil.

*Les ZNIEFF de type II, concernent de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure plusieurs zones de type I ponctuelles ainsi que des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.*

## **ZICO**

Il n'y a pas de ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux) identifiée dans ce secteur du département du Tarn.

## **2.4. Risques naturels et incendies**

Le risque incendie est faible. Le seul événement recensé est un feu de faible ampleur en 1995 en forêt domaniale de Lacaune, proche de la parcelle 8.

La forêt ne présente pas d'autre risque naturel.

## 3. Analyse des enjeux économiques et sociaux

### 3.1. Fonction de production de la forêt

#### 3.1.1. GESTION PASSEE

##### Historique de la gestion forestière

La forêt a été créée de 1968 à 1974 par le boisement de landes communales abandonnées et de petites zones de taillis ruiné de chêne et de hêtre dans les parties les plus pentues. Cette opération a été réalisée grâce au financement du Fond Forestier National (FFN). Ainsi, la totalité de la forêt communale du Margnès est engagée dans un contrat FFN.

##### Détails des contrats FFN

N°	Date de décision d'octroi	Surface sous contrat	Surface à boiser	Travaux réalisés	Localisation	Autres travaux
4380	7 mai 1967	38,93 ha	38 ha	- Plantation en plein d'épicéas et de pins Laricio de Corse et de pins Weymouth à la densité de 2500 plants à l'ha. - Plantation en bandes de sapins de l'Aude à la densité de 1250 plants à l'ha.	Parcelles 1 et 2 : canton Biège Parcelles 3 et 4 : canton Laouzas	Ouverture de piste sur 2 km en parcelles 1 et 2 (Puech de Biège) Elargissement du CR sur 1 km parcelle 3 et 4 (Laouzas)
4540	14 juin 1968 et avenant du 16 mai 1973	150 ha	133 ha	- idem pour les plantations de 1969. - Plantation en plein d'épicéas et de douglas à la densité de 1320 plants à l'ha (avenant 1973)	Parcelles 5, 6,7 et 8 plantées en 1968. Parcelles 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 plantées en 1974.	

##### Précédent aménagement

Il a été approuvé par arrêté ministériel en date du 16 juin 1987 et s'appliquait sur la période 1986 – 2006 (21 ans).

##### Caractéristiques

Objectif : production de bois d'œuvre résineux (et de bois d'industrie dans un premier temps).

Futaie régulière sans groupe de régénération.

Durée effective d'application : 1986- 2009 soit 24 ans.

Surface prise en compte : 184,41 ha.

Groupe d'amélioration : l'ensemble de la forêt.

Rotation de 7 ans prévue.

Eclaircies à réaliser :

- 3 dans les épicéas et pins plantés en 1968 et 1969 (parcelles 1, 2, 4, 5, 6 et 8),
- 2 dans les douglas et épicéas plantés en 1974 (parcelles 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 17),
- 1 dans le sapin et l'épicéa de la parcelle 15.

##### Application :

Les éclaircies ont été globalement réalisées sur l'ensemble des plantations résineuses.

Toutefois, le sapin de la parcelle 7 non desservie et quelques zones de pins et d'épicéas en station difficile n'ont pas encore fait l'objet de coupe.

De plus, les douglas des parcelles 9, 10, 11 et 12 n'ont été passés qu'en première éclaircie. La 2ème coupe a été estimée trop peu attractive pour être proposée à la vente à cause des faibles volumes sur pied et des distances de débardage.

### Récoltes de bois

Tableau récapitulatif des prévisions et réalisations des récoltes (moyenne annuelle)

	Régénération	Amélioration	Produits accidentels	Total	Soit :
Prévisions en m <sup>3</sup> /an	0	638,5	-	638,5	3,5 m <sup>3</sup> /ha/an
Réalisations en m <sup>3</sup> /an	0	498	8	506	2,8 m <sup>3</sup> /ha/an

Les récoltes ont été inférieures de 21 % à celles espérées.

### Renouvellement des peuplements

Compte tenu de la jeunesse des peuplements, l'aménagement ne prévoyait aucune surface à régénérer.

#### 3.1.2. ETAT DES EQUIPEMENTS ET EXPLOITABILITE

L'accès à la forêt se fait en général à partir de la RD 66 qui relie la route Brassac-Lacaune au bourg du Margnès.

Mais la sortie des bois du canton de Candeil (parcelle 7) se fait par la forêt communale de Castelnaud de Brassac vers la RD622 et celle du canton de Saumière (parcelle 8) par la forêt domaniale de Lacaune et le col de la Bassine.

Tableau récapitulatif du linéaire de réseau assurant la desserte de la forêt

	Domaine public (km)	Domaine privé relevant du RF (km)	Domaine privé ne relevant pas du RF (km)	Total (km)
Routes revêtues				
Routes empierrées				
Routes en terrain naturel				
Pistes empierrées				
Pistes en terrain naturel		12		
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

Le réseau de desserte de la forêt a été créé lors des plantations : il était englobé dans un aménagement sylvo-pastoral de toutes les propriétés communales. Les pistes situées en limite des peuplements sont en général des chemins ruraux (4 km). Le tout fait donc partie du domaine privé de la commune.

La forêt est assez bien desservie en pistes sauf pour la parcelle 7.

Mais les grumiers ne peuvent pas s'approcher de certains cantons comme Savisou (parcelles 5 à 7), Belvère (parcelles 11 et 12) et Candeil (parcelle 17). De plus, l'accès au canton La Saumière (parcelle 8) par le col de la Bassine est quant à lui très long. Un accès plus rapide au réseau public permettrait de mieux commercialiser les coupes.

Il n'existe pas actuellement de vraie place de dépôt : les bois sont déposés sur des surlargeurs de pistes.

Des améliorations sont donc à prévoir.

La forêt communale se situe dans une des zones d'étude de schémas de desserte organisées par le Parc Naturel Régional : les améliorations pourront être proposées dans ce cadre.

Il n'existe pas d'autres équipements sur la forêt (accueil du public, chasse, DFCI).

### **3.1.3. CONCESSIONS, DROITS D'USAGES ET AUTRES PRODUCTIONS**

La commune du Margnès a établi en 2005 un bail emphytéotique sur 40 ans avec la société Valéco pour l'exploitation d'éoliennes dont une se situe dans la parcelle 16 de la forêt communale et une autre en limite. Une ligne électrique traverse les parcelles 9 et 10 du nord au sud.

## **3.2. Fonction sociale de la forêt**

### **3.2.1. ACCUEIL DU PUBLIC**

La fréquentation de la forêt est faible. Elle n'est observée qu'à la saison des champignons ou en parcelle 8 à proximité de la tourbière des Pansières située en forêt domaniale.

### **3.2.2. ACTIVITES CYNEGETIQUE ET HALIEUTIQUE**

La forêt communale est incluse dans un vaste territoire de plus de 3000 ha. La chasse est accordée à titre gratuit à des équipes de chasse locales.

Jusqu'en 2008, le plan de chasse se situait à 12 chevreuils attribués et réalisés. En 2009 et en 2010, aucun bracelet n'a été demandé car leur coût a été estimé trop élevé. Actuellement, la densité de la population est mal connue, il n'y a pas de dégâts observés, mais les stades auxquels se situent les peuplements les mettent à l'abri de ce problème. Il est cependant important que les prélèvements soient à nouveau effectués afin de contenir les effectifs et d'éviter des problèmes de dégâts pour l'avenir.

Les autres gibiers chassés sont principalement le sanglier, le lièvre, la bécasse.

La forêt n'est pas concernée par la pratique de la pêche.

### **3.2.3. PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGE :**

Il n'y a pas de site d'importance historique sur la forêt. La position en plateau de la forêt la rend très peu visible de l'extérieur. Il n'y a pas de sensibilité particulière sur ce point. La forêt n'étant que faiblement fréquentée, il n'y a pas non plus de sensibilité paysagère interne.

## 4. Synthèse et objectifs de gestion durable

**Durée d'application de l'aménagement : 20 ans (2010 – 2029)**

### 4.1. Attentes du propriétaire

La commune attend de sa forêt une production de bois susceptible d'assurer un complément de ressource au budget communal tout en intégrant la prise en compte de la présence du site Natura 2000. Elle souhaite renouveler les panneaux d'entrée de forêt.

### 4.2. Points forts et points faibles – propositions retenues

Points forts	Points faibles	Propositions retenues
<b>Sylviculture</b>		
Les plantations résineuses vont commencer à fournir des bois de plus grandes dimensions		Effectuer des éclaircies régulières et dynamiques
<b>Desserte</b>		
La forêt est globalement desservie.	Mais la plupart des cantons ne sont pas directement accessibles aux grumiers ou bien par un long accès privé (La Saumière).	Regroupements en lots d'essences et de produits homogènes pour faciliter la commercialisation et amélioration des accès dans le cadre du schéma de desserte en cours d'étude.
	Les sapins du canton de Savisou ne sont pas desservis.	Création d'une piste à prévoir.
	Pas de vraie place de dépôt	Créations à envisager.
<b>Environnement / biodiversité</b>		
La forêt est située presque en totalité dans le site Natura 2000 du Margnès	Essentiellement constituée de plantations résineuses, la forêt ne présente que peu d'habitats d'intérêt communautaire.	Préservation des habitats présents.

### 4.3. Définition des objectifs assignés à la forêt

L'exposé concis de la situation actuelle de la forêt et les éléments principaux rassemblés dans le tableau ci-dessus conduisent à gérer la forêt en une série unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objectifs	déterminant la sylviculture	Production de bois feuillu et résineux.
	associés	Protection générale des milieux et des paysages

## 4.4. Décisions fondamentales relatives à la série unique

### 4.4.1. MODE DE TRAITEMENT

Les enjeux de la forêt, l'état et l'origine des peuplements ainsi que les conditions du milieu permettent d'envisager de retenir un traitement en futaie régulière et localement en conversion en futaie régulière.

### 4.4.2. ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE

Station	Surface en sylviculture	Essences principales objectif		
		Essence	Age	Ø
0	Station asylvicole : 4,53 ha			
1	2,91	-		
3	6,45	Epicéa commun*	80	45
4	12,66	Pin laricio	80	50
	1,9	Epicéa commun*	80	45
5	31,92	Epicéa commun*	65	55
	51,73	Douglas	70	60
	4	Hêtre	120	50
	1,73	-		
10	22,59	Douglas	65	65
	19,66	Sapin pectiné	110	55
	22,04	Epicéa commun*	65	55
	1,89	Hêtre	110	55
<b>Totaux</b>	<b>184,01</b>			

\* L'épicéa commun est conservé sur les stations où il est en place et bien venant. Son adaptation à long terme sera à confirmer en fonction des observations sur son comportement dans le temps.

### 4.4.3. DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION

- Surface à régénérer d'équilibre Se : 48,18 ha
- Contrainte de vieillissement Sv = 0 ha. Il n'y a donc pas de contrainte de vieillissement des peuplements. Les premiers peuplements à atteindre l'âge limite d'exploitabilité sont les épicéas, dans 46 ans.
- Surface disponible Sd = 0 ha : aucun peuplement disponible pour la mise en régénération avant 21 ans.
- Surface de régénération retenue :

Les outils de calcul de la surface à régénérer indiquent d'une part qu'aucun peuplement n'a atteint les critères d'exploitabilité minimum et d'autre part que tous sont encore éloignés de leur âge limite de récolte.

En conséquence, aucun peuplement ne sera régénéré pendant cet aménagement. So, la surface à ouvrir sera nulle.

Toutefois, les épicéas de la parcelle 2 (Plo de Biège) sont à surveiller. En cas d'instabilité ou de dépérissement, ils devront être récoltés de manière anticipée. Une transformation en douglas sera alors à réaliser.

## 4.4.4. CLASSEMENT DES PARCELLES

Groupes	Unité de gestion	Surface totale (ha)	Unités d'analyse	Type de peuplement
Amélioration sous contrat FFN	1. a	10,28	1.1	FP.L*B
	2. a	13,69	2.1	FEPC*B
			2.2	
	3. a	7,21	3.1	FS.P*B
	4. a	5,65	4.1	FEPC*B
	5. a	9,84	5.1	FEPC*B
			5.2	
			5.4	
	6. a	15,02	6.1	FEPC*B
			6.2	
			6.3 <sup>1</sup>	
	7. a	12,44	7.1	FS.P*B
	8. a	13,33	8.1	FEPC*B
	9. a	7,72	9.1	FDOU*B
			9.2 <sup>2</sup>	
			9.4 <sup>2</sup>	
			9.3 <sup>1</sup>	
	10. a	10,29	10.1	FEPC*B
			10.2	
			10.3	
11. a	17,17	11.1	FDOU*B	
		11.2		
		11.3		
12. a	5,51	12.1	FDOU*B	
		12.2		
13. a	7,71	13.1	FDOU*B	
14. a	16,82	14.1	FDOU*B	
15. a	6,45	15.1	FEPC*B	
16. a	9,39	16.1	FDOU*B	
		16.2		
17. a	6,08	17.1	FDOU*B	
		17.2		
		17.3 <sup>3</sup>		
<b>TOTAL</b>	<b>174,59</b>			
Repos momentané	8. b	3,32	8.2	THET
	<b>TOTAL</b>	<b>3,32</b>		
Evolution naturelle	5. b	1,05	5.3	THET
	7. b	3,10	7.2	VSAG
			7.3	
			7.4	
	8. c	1,95	8.3	VSAG
<b>TOTAL</b>	<b>6,10</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>184,01</b>			

Précisions pour les habitats naturels signalés dans le Docob du site Natura 2000 :

<sup>1</sup> : zones de tourbière et de hêtraie en repos définitif. <sup>2</sup> : zones de hêtraie en amélioration feuillue. <sup>3</sup> : zone de hêtraie en repos momentané.

## 5. Programme d'actions

### 5.1. Dispositions concernant l'entretien et l'équipement forestier

#### 5.1.1. LE FONCIER

Un entretien généralisé des limites et du parcellaire est nécessaire : matérialisation des limites à la peinture, mise en place de plaques de parcelles, etc. Ensuite, au cours des 20 années de l'aménagement, quelques petits entretiens ponctuels seront également à réaliser.

#### 5.1.2 LES EQUIPEMENTS

##### Investissement :

**L'ensemble des améliorations proposées pourra s'inscrire dans le projet de schéma de desserte en cours d'étude. Ainsi des subventions allant jusqu'à 70 % des montants sont possibles.**

##### *Canton Savisou :*

La forte pente en long du chemin rural qui mène à la P. 5 ne permet pas d'envisager sa transformation en route forestière pour l'accès de grumiers.

Une convention pourra être proposée au groupement forestier voisin pour l'utilisation d'une piste, de la route forestière et de la place de dépôt récemment ouvertes sur leur propriété.

La piste reliant la place de dépôt à la pointe de la parcelle 5 (Coustadelle) pourrait être transformée en route pour les grumiers avec création d'une place de dépôt.

Une piste sera créée en parcelle 7 sur 940 ml.

##### *Canton Saumière :*

Création d'une place de dépôt et transformation d'une piste en route forestière à envisager en concertation avec la forêt domaniale de Lacaune et les propriétaires forestiers voisins, afin d'envisager la sortie des bois par la route de la Capette.

##### *Canton Belvère :*

Création d'une place de dépôt et d'un accès grumiers par transformation de la piste reliant la parcelle 10 à la parcelle 11 en route forestière.

##### *Canton Vermillou :*

Création d'une place de dépôt à proximité de la route départementale.

##### *Canton Lauzas :*

Création d'une place de dépôt sur une parcelle communale contiguë à la P. 4.

##### *Canton Plo de Biège :*

Création d'une place de dépôt sur une parcelle communale contiguë à la P. 2 et amélioration du raccord à la RD66.

***Canton Puech du Singladou :***

Prolongement de l'accès aux grumiers par empierrement de la piste vers la parcelle 14 et création d'une place de dépôt.

***Canton Candeil :***

Une amélioration est à envisager mais une opportunité étant possible dans le cadre d'un projet éolien, le chiffrage n'est pas estimé dans cette étude.

NB : Ces projets se situent hors habitats d'intérêt communautaire même pour les parties hors forêt relevant du régime forestier.

**Entretien :**

Dans les 20 ans à venir, le réseau de piste nécessitera un à deux entretiens par nivellement selon les zones.

## **5.2. Opérations sylvicoles**

### **5.2.1. COUPES**

**Guides de sylviculture utilisés :**

- Guide de sylviculture Epicéa commun Midi-Pyrénées 1995. Classe de fertilité 2, 3 et 4.
- Douglasaies françaises (Ariane Angelier, ONF 2007). Référentiel pour les peuplements en classe de fertilité 2 et 3.
- Extension au Massif Central du guide des sylvicultures du sapin Massif pyrénéen 1995. Classe de fertilité 2.
- Guide de sylviculture Pin Laricio Midi-Pyrénées 1996. Classe de fertilité 4.
- Extension au Massif Central du guide des sylvicultures du hêtre Massif pyrénéen 1997.

**Programme des coupes**

Dans les 20 prochaines années, la forêt ne sera parcourue que par des coupes d'amélioration des peuplements.

Le programme d'assiette des coupes est présenté dans le tableau ci-dessous. Le type de coupe est codifié de la façon suivante :

**E1** : première éclaircie      **E2** : deuxième éclaircie      **E3** : troisième éclaircie

Les coupes sont assises par contenance avec volume présumé réalisable, et pourront être décalées dans le temps de + ou - cinq ans pour tenir compte des différents aléas sylvicoles ou économiques.

## Programme des coupes

Année	Unité de gestion	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir	Unité d'analyse	S Ua	Type peuplement	Code coupe	Dernière coupe	Type dernière coupe
2011	2.a	13,69	12,91	2.1	12,91	FEPC	E3	2004	E2
2011	4.a	5,65	5,65	4.1	5,65	FEPC	E3	2004	E2
2011	9.a	7,72	5,4	9.1	5,4	FDOU	E2	2000	E1
2011	10.a	10,28	1,57	10.2	1,57	FDOU	E2	2000	E1
2011	11.a	17,17	11,96	11.1	10,72	FDOU	E2	2000	E1
				11.3	1,24	FDOU	E2	2000	E1
2011	12.a	5,51	3,61	12.1	3,61	FDOU	E2	2000	E1
2014	1.a	10,28	10,28	1.1	10,28	FP.L	E3	2004	E2
2014	2.a	13,69	0,77	2.2	0,77	FP.L	E3	2004	E2
2014	5.a	9,84	9,84	5.1	5,13	FEPC	E3	2006	E2
				5.2	1,6	FP.L	E2	2006	E1
				5.4	3,1	FEPC	E3	2006	E2
2014	6.a	15,02	14,58	6.1	13,29	FEPC	E3	2006	E2
				6.2	1,29	FP.W	E2	2006	E2
2014	8.a	13,33	13,33	8.1	13,33	FEPC	E3	2006	E2
2014	9.a	7,72	1,89	9.2	1,15	THET	E1		
				9.4	0,74	THET	E1		
2015	10.a	10,28	8,25	10.1	8,25	FEPC	E1		
2015	11.a	17,17	5,21	11.2	5,21	FEPC	E1		
2015	12.a	5,51	1,9	12.2	1,9	FEPC	E1		
2016	3.a	7,21	7,21	3.1	7,21	FS.P	E2	2008	E1
2016	7.a	12,44	12,44	7.1	12,44	FS.P	E1		
2019	13.a	7,71	7,71	13.1	7,71	FDOU	E3	2009	E2
2019	14.a	16,82	16,82	14.1	16,82	FDOU	E3	2009	E2
2019	16.a	9,39	7,66	16.1	7,66	FDOU	E3	2009	E2
2019	17.a	6,08	5,40	17.1	3,55	FDOU	E3	2009	E2
				17.2	1,85	FEPS	E3	2009	E2
2021	2.a	13,69	12,91	2.1	12,91	FEPC	E4		
2021	4.a	5,65	5,65	4.1	5,65	FEPC	E3		
2021	15.a	6,45	6,45	15.1	6,45	FEPC	E2	2008	E1
2022	9.a	7,72	5,40	9.1	5,4	FDOU	E3		
2022	10.a	10,28	1,57	10.2	1,57	FDOU	E3		
2022	11.a	17,17	11,96	11.1	10,72	FDOU	E3		
				11.3	1,24	FDOU	E3		
2022	12.a	5,51	3,61	12.1	3,61	FDOU	E3		
2024	5.a	9,84	9,83	5.1	5,13	FEPC	E4		
				5.2	1,6	FP.L	E2		
				5.4	3,1	FEPC	E4		
2024	6.a	15,02	14,58	6.1	13,29	FEPC	E4		
				6.2	1,29	FP.W	E3		
2024	8.a	13,33	13,33	8.1	13,33	FEPC	E4		
2025	10.a	10,28	8,25	10.1	8,25	FEPC	E2		
2025	11.a	17,17	5,21	11.2	5,21	FEPC	E2		
2025	12.a	5,51	1,9	12.2	1,9	FEPC	E2		
2026	3.a	7,21	7,21	3.1	7,21	FS.P	E3		
2026	7.a	12,44	12,44	7.1	12,44	FS.P	E2		

Année	Unité de gestion	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir	Unité d'analyse	S Ua	Type peuplement	Code coupe	Dernière coupe	Type dernière coupe
2028	9.a	7,72	1,89	9.2	1,15	FHET	E2		
				9.4	0,74	FHET	E2		
2029	1.a	10,28	10,28	1.1	10,28	FP.L	E4		
2029	2.a	13,69	0,77	2.2	0,77	FP.L	E4		
2029	13.a	7,71	7,71	13.1	7,71	FDOU	E4		
2029	14.a	16,82	16,82	14.1	16,82	FDOU	E4		
2029	16.a	9,39	7,66	16.1	7,66	FDOU	E4		
2029	17.a	6,08	5,40	17.1	3,55	FDOU	E4		
				17.2	1,85	FEPS	E4		

Pour les UG concernées par Natura 2000, voir préconisations en 5.3.1.

### 5.2.2. TRAVAUX SYLVICOLES

Il n'y aura pas de travaux sylvicoles prévus pendant cet aménagement.

### 5.3. Dispositions concernant les autres fonctions de la forêt

#### 5.3.1. MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET PRISE EN COMPTE DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 « TOURBIERES DU MARGNES »

La sylviculture dynamique retenue pour la gestion des peuplements résineux de la forêt visera à favoriser l'espacement des tiges et donc le développement d'espèces feuillues en accompagnement.

Par ailleurs, les dispositions concernant le maintien du houx dans la hêtraie ne s'appliquent qu'aux phases de régénération pour lesquelles la forêt communale n'est pas encore concernée.

#### HABITATS NATURELS

Habitats naturels d'intérêt communautaire concernés	Décision de l'aménagement pour les parcelles concernées par cet habitat	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effet attendus et nature du bilan
Tourbière (molinaie dégradée) et Tourbière basse à molinie et jonc (3,46 ha)	Pas d'intervention	Zones à contourner au cours des exploitations des peuplements proches	Neutre
Hêtraies atlantiques acidiphiles montagnarde à houx (7,86 ha)	- Conservation du hêtre comme essence objectif à long. - Conservation du bouquet de hêtre. - en repos définitif.	-	Neutre
Habitats d'espèces liées aux cours d'eau (loutre, écrevisse à pieds blancs et lamproie de Planer)	Pas d'intervention à proximité des cours d'eau . Précautions en cas de traversée.	-	Neutre
Habitat des chauves-souris : barbastelle (5,89 ha)	Conservation du hêtre comme essence objectif à long terme.	-	Neutre

#### 5.3.2. MESURES DE PROTECTION DU MILIEU CONTRE LES RISQUES

Pas d'action particulière à entreprendre.

### **5.3.3. ACCUEIL DU PUBLIC**

Un ensemble table bancs à installer.

### **5.3.4. ACTIVITES CYNEGETIQUE ET PISCICOLE**

Il est important que les prélèvements soient réguliers pour maintenir la population de chevreuils à un niveau adapté.

### **5.3.5. ACTIVITES PASTORALES**

Sans objet.

### **5.3.6. MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET DU PAYSAGE**

Comme indiqué (§ 2.6.3.) il n'y a pas de sensibilité particulière de la forêt en matière de paysage. De plus, la gestion proposée ne va pas engendrer de modification, il n'y a pas de mesure à envisager.

Cet aménagement forestier a été élaboré par une équipe composée de :  
Christelle Gacherieu, Pierre Roque et Georges Stavrakas.

**Les observations de terrain ont été pratiquées par :**  
Simon Bless, Francis Bonnet, Yves Carrier, Pierre Roque et Georges Stavrakas.

**La réalisation des documents cartographiques est de :**  
Laurence Imberdis et Yasmine Serghini.

**La mise en œuvre du document et sa saisie informatique ont été réalisées par :**  
Christelle Gacherieu et Laurence Imberdis.

**Rédigé**  
**à Castres, le 12 novembre 2010**  
Par le Chef de projet aménagement,

Christelle GACHERIEU

**Contrôlé et présenté**  
**à Castres, le 24 novembre 2010**  
Par le Directeur d'agence

Jean-Luc DILGER

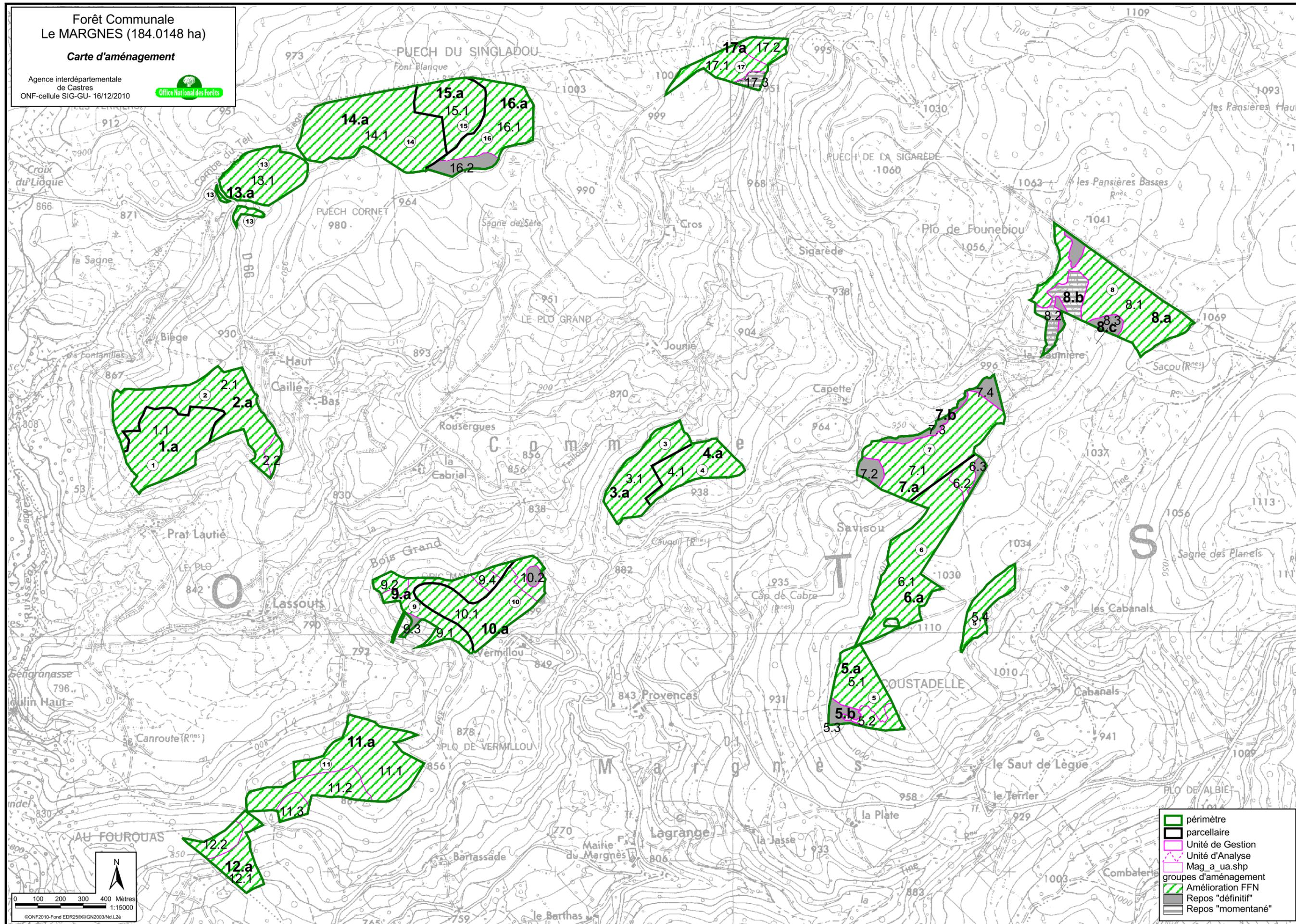
**Présenté à l'approbation**  
**à Toulouse, le .....**  
Par le responsable du service technique  
et gestion durable

Thomas VILLIERS

Forêt Communale  
Le MARGNES (184.0148 ha)

Carte d'aménagement

Agence interdépartementale  
de Castres  
ONF-cellule SIG-GU- 16/12/2010



- périmètre
- parcellaire
- Unité de Gestion
- Unité d'Analyse
- Mag\_a\_ua.shp
- groupes d'aménagement
- Amélioration FFN
- Repos "définitif"
- Repos "momentané"

